

Procès-verbal du CONSEIL MUNICIPAL

Du 24 septembre 2019

Présents : Nicolas FEDOU – Marc ASTRIC – Gilles VIEULLES – Magali FLAGEL – Claudie TOMASEK – Régis ARTIS
Georges AT – Laëtitia AUGUSTIN – Jacqueline CALASTRENG – Valérie GRATIAS – Vincent MAHOUT
– Joël OULIE – Anne-Marie ROBERT

Absents excusés (avec procuration) : Rose-Marie MELENDO (procuration à Gilles VIEULLES) – Thomas
PORTIER (procuration à Vincent MAHOUT).

Absents excusés (sans procuration) :

Absents non excusés :

Secrétaire de séance : Claudie TOMASEK

*** **

La séance a été ouverte à 20h00, sous la Présidence de Monsieur FEDOU Nicolas, Maire.

1/ DELIBERATION N°1 Tarification de la cantine

La Trésorerie demande aux communes de mettre à jour les tarifications de leur service public.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, au vu des prix de repas identiques facturés par l'entreprise en charge du marché de la restauration scolaire, de ne pas modifier les conditions tarifaires de la cantine proposées.

Pour rappel les conditions tarifaires sont les suivantes :

Accueil périscolaire	Jours, Horaires	Tarifs en vigueur	Pénalité financière	Coût Total
CANTINE Maternelle	Lundi, mardi, jeudi, vendredi	2.70 €	2,70 €	5.40 €
CANTINE Elémentaire	Lundi, mardi, jeudi, vendredi	3.40 €	3.40 €	6.80 €

Votants : 15 (dont 2 procurations) ; Pour : 15 ; abstention : 0 ; contre : 0.

2/ DELIBERATION N°2 Tarification de la garderie

La Trésorerie demande aux communes de mettre à jour les tarifications de leur service public.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas modifier les conditions tarifaires de la garderie proposées.

Pour rappel les conditions tarifaires sont les suivantes :

Accueil périscolaire	Jours, Horaires	Tarifs en vigueur	Pénalité financière lors du dépassement d'horaires	Coût Total
Garderie Matin	Lundi, mardi, jeudi, vendredi	1€50	0 €	1.50 €
Garderie du Mercredi	Mercredi 12h15-13h00	1€	5 €	6.00 €
GARDERIE du soir	Lundi, mardi, jeudi, vendredi 17h00-17h25	GRATUIT	NEANT	GRATUIT
GARDERIE du soir	Lundi, mardi, jeudi, vendredi 17h26-18h30	1€50	5 €	6.50€

Votants : 15 (dont 2 procurations) ; Pour : 15 ; abstention : 0 ; contre : 0.

3/ DELIBERATION N°3 Portage des repas a domicile pour les personnes âgées : mise à jour des tarifs

La Trésorerie demande aux communes de mettre à jour les tarifications de leur service public.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, au vu de l'évolution de la facturation de l'entreprise en charge du marché du portage de repas à domicile, de prendre en compte cette évolution dans le prix du repas.

Il propose, conformément à la facturation du prestataire :

Prix HT	TVA	TTC
6,80	10%	7,48

Le Conseil Municipal décide de les appliquer à compter du 30 septembre 2019.

Votants : 15 (dont 2 procurations) ; Pour : 15 ; abstention : 0 ; contre : 0.

4/ DELIBERATION N°4 Mise en place d'une convention auprès des bénévoles communaux

Le Maire rappelle au Conseil l'importance du rôle des bénévoles au sein de la commune que ce soit pour la mise en place d'activités périscolaires ou pour le fonctionnement de la médiathèque municipale.

Afin de pouvoir matérialiser juridiquement cette aide apportée il propose que ces interventions soient cadrées au moyen de conventions réglant les conditions d'organisation et de déroulement au sein des temps d'activités. Les conventions seront adaptées aux missions et activités réalisées par les bénévoles.

Le bénévole est couvert par l'assurance responsabilité civile de la commune au motif suivant : il s'agit d'une personne qui participe de façon occasionnelle à un service public communal.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer la convention de bénévolat.

Votants : 15 (dont 2 procurations) ; Pour : 15 ; abstention : 0 ; contre : 0.

5/ DELIBERATION N°5 Remboursement des frais de déplacement des agents

Le Maire rappelle à l'assemblée que les agents territoriaux peuvent être amenés à se déplacer, pour les besoins du service. Les frais occasionnés par ces déplacements sont à la charge de la collectivité.

Dès lors que ces frais sont engagés conformément aux dispositions réglementaires et autorisés par l'autorité territoriale, c'est-à-dire que l'agent est en possession d'un ordre de mission l'autorisant à se déplacer, dans l'exercice de ses missions, et le cas échéant à utiliser son véhicule personnel, leur indemnisation constitue un droit quel que soit le statut de l'agent (fonctionnaire, contractuel de droit public, contractuel de droit privé ...).

Monsieur le Maire demande ainsi au conseil que le remboursement des frais de déplacement s'effectue selon les modalités règlementaires en vigueur à la date du déplacement. Sont également pris en charge les frais de péage et de stationnement.

Votants : 15 (dont 2 procurations) ; Pour : 15 ; abstention : 0 ; contre : 0.

6/ DELIBERATION N°6 Remboursement des frais de déplacement des bénévoles de la médiathèque

Le Maire rappelle au Conseil l'importance de l'accès à la culture pour tous qui se matérialise dans notre commune grâce au travail des bénévoles de la Médiathèque Municipale.

Dans le cadre des missions relatives au fonctionnement de la Médiathèque, les bénévoles peuvent être amenés à se déplacer avec leur véhicule personnel.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de rembourser les frais de déplacement des bénévoles lorsqu'ils sont justifiés par les besoins de service. Le remboursement des frais de déplacement s'effectue selon les mêmes modalités règlementaires que pour les agents municipaux.

Votants : 15 (dont 2 procurations) ; Pour : 15 ; abstention : 0 ; contre : 0.

7/ DELIBERATION N°7 instauration des indemnités horaires pour travaux supplémentaires

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- de compenser les heures supplémentaires et complémentaires réalisées soit par l'attribution d'un repos compensateur soit par le versement de l'indemnité horaires pour travaux supplémentaires.

Le choix entre le repos compensateur ou l'indemnisation est laissé à la libre appréciation de l'autorité territoriale.

- de majorer le temps de récupération dans les mêmes proportions que celles fixées pour la rémunération lorsque l'heure supplémentaire est effectuée de nuit, un dimanche ou un jour férié pour l'ensemble des agents municipaux.

Le contrôle des heures supplémentaires sera effectué sur la base d'un décompte déclaratif validé par l'autorité territoriale.

Votants : 15 (dont 2 procurations) ; Pour : 15 ; abstention : 0 ; contre : 0.

8/ DELIBERATION N°8 Modification du tableau des effectifs : création d'emplois permanents aux services technique et administratif

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal la nécessité de créer plusieurs emplois permanents au sein de la commune.

Afin de pérenniser le poste d'un agent contractuel du fait des besoins du service technique, il est nécessaire de créer un poste d'adjoint technique à temps complet soit 35h pour tenir compte des nouveaux besoins du service technique.

Afin de pouvoir pallier à la mutation d'un agent administratif et d'assurer une continuité du service, il est nécessaire d'ouvrir au préalable les emplois permanents en fonction des différents grades possibles pour le nouveau poste à pourvoir.

Les grades envisagés du prochain poste sont les suivants :

- Adjoint administratif à temps complet
- Adjoint administratif principal 2^{ème} classe à temps complet
- Adjoint administratif principal 1^{ère} classe à temps complet

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la création des emplois permanents exposés ci-dessus.

Votants : 15 (dont 2 procurations) ; Pour : 15 ; abstention : 0 ; contre : 0.

9/ DELIBERATION N°9 Décision modificative du Budget N°1

Monsieur le Maire propose la modification du budget en section de fonctionnement et d'investissement. Les modifications proposées sont les suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Désignation	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
611 : Contrats prestation de service	1 000,00 €	
011 : Charges à caractère général	1 000,00 €	
673 : Titres annulés (sur exercice antérieur)		1 000,00 €
67 : Charges exceptionnelles		1 000,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT		
Désignation	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
D 2313-324 : Rénovation bâtiment Poste	17 000,00 €	
23 : Immobilisations en cours	17 000,00 €	
D 2315-335 : Sécurisation RD11		10 000,00 €
D2188-342 Mobiliers Espaces publics		2 000,00 €
D2135-344 Rénovation des locaux de la Mairie		3 000,00 €
D2188-344 Rénovation des locaux de la Mairie		2 000,00 €
23 : Immobilisations en cours		17 000,00 €

Votants : 15 (dont 2 procurations) ; Pour : 15 ; abstention : 0 ; contre : 0.

10/ DELIBERATION N°10 Approbation du Rapport CLECT n°4 de Terres du Lauragais relatif à la révision libre de l'enveloppe voirie

Monsieur le Maire informe que la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de Terres du Lauragais a adopté à l'unanimité le rapport n°4 relatif à la révision libre de l'enveloppe « Voirie ».

La Communauté de Communes demande à chaque conseil municipal de se prononcer sur ce rapport dans les conditions de majorité requise à l'article L.5211-5 du CGCT.

Monsieur le Maire donne lecture du présent rapport et demande au conseil municipal, de se prononcer sur ledit rapport.

Votants : 15 (dont 2 procurations) ; Pour : 14 ; abstention : 1 ; contre : 0.

11/ DELIBERATION N°11 Dénomination de rue

Monsieur le Maire expose l'intérêt de dénommer officiellement les voies et places de la commune en vue de faciliter le repérage, le travail des préposés de la Poste et des autres services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

Le Conseil Municipal :

- DECIDE de procéder à la dénomination de rue située perpendiculairement aux rues de l'Autan et de la République
- ADOPTE la dénomination suivante : Rue du Puit.

Votants : 15 (dont 2 procurations) ; Pour : 15 ; abstention : 0 ; contre : 0.

Fin de la séance à 21h00.